

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024****PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2024 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de finances.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 21 mars dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2023. Dans un contexte encore très particulier entre les répercussions économiques de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, ce budget permet cependant de continuer le programme d'investissements suivant le Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2023-2026.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 17 856 317.86 €

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2024 soit 500 000 € déjà identifié lors du rapport d'orientation budgétaire.

**LES RATIOS :**

<b>INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS</b>	<b>VALEURS BUDGET 2023 Population INSEE (7 939)</b>	<b>VALEURS BUDGET 2024 Population INSEE (7 939)</b>	<b>MOYENNES DE LA STRATE (source DGCL 2022)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 461 €	1 494.88 €	1 104 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 421 €	1 543.14 €	1 246 €
Dépenses d'équipement brut/population	589 €	499.26 €	353 €
Encours de la dette/population	657 €	663.74 €	780 €
DGF/population	205 €	207.58 €	154 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58.01 %	57.73 %	57.55 %

• **COMPTE DE GESTION 2023**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Titres de recette émis (b)	2 426 657,21	11 928 890,20	14 355 547,41
Réductions de titres (c)	1 044,11	197 829,58	198 873,69
Recettes nettes (d = b - c)	2 425 613,10	11 731 060,62	14 156 673,72
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Mandats émis (f)	3 094 075,31	13 051 674,72	16 145 750,03
Annulations de mandats (g)	10 900,80	339 108,10	350 008,90
Depenses nettes (h = f - g)	3 083 174,51	12 712 566,62	15 795 741,13
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	657 561,41	981 506,00	1 639 067,41

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023</b>
I - Budget principal					
Investissement	30 686,38		-657 561,41		-626 875,03
Fonctionnement	1 498 337,87		-981 506,00		516 831,87
<b>TOTAL I</b>	<b>1 529 024,25</b>		<b>-1 639 067,41</b>		<b>-110 043,16</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 529 024,25</b>		<b>-1 639 067,41</b>		<b>-110 043,16</b>

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 12 767 812.87 € (contre 12 771 216.87 € en 2023) reste stable.

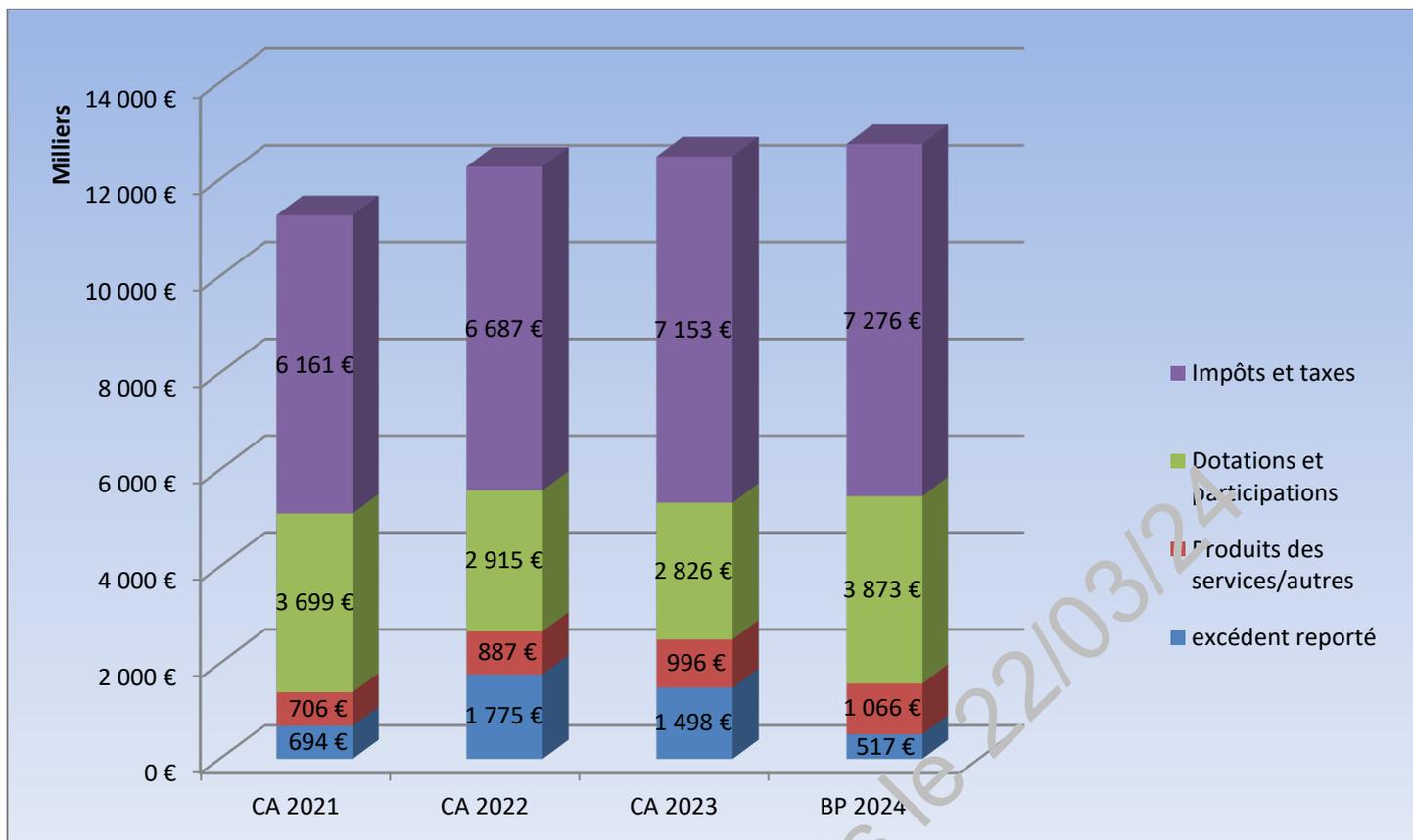
## A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 12 767 812.87 €

Le détail par chapitre et nature s'établit comme suit :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>60 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	60 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>910 300,00</b>	<b>1 065 800,00</b>	<b>1 065 800,00</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 000,00	7 000,00	7 000,00
70312	Redevances funéraires	2 800,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public		32 000,00	32 000,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	2 800,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	10 600,00	10 500,00	10 500,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	88 300,00	144 300,00	144 300,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	151 800,00	108 000,00	108 000,00
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	640 600,00	763 000,00	763 000,00
706888	Autres	5 000,00	0,00	0,00
70878	Remboursement de frais par des tiers	400 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 894 000,00</b>	<b>1 692 581,00</b>	<b>1 692 581,00</b>
73211	Attribution de compensation	625 000,00	625 171,00	625 171,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	130 000,00	137 410,00	137 410,00
7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation	539 000,00	400 000,00	400 000,00
73331	Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIE)	600 000,00	530 000,00	530 000,00
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>5 471 000,00</b>	<b>5 583 400,00</b>	<b>5 583 400,00</b>
73111	Impôts directs locaux	5 355 000,00	5 391 000,00	5 391 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	20 000,00	22 400,00	22 400,00
731421	TICPE - LFL	86 000,00	160 000,00	160 000,00
7318	Autres fiscalités locales	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 824 879,00</b>	<b>3 872 600,00</b>	<b>3 872 600,00</b>
74111	Dotations forfaitaire des communes	1 290 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	122 000,00	144 000,00	144 000,00
741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	220 000,00	210 000,00	210 000,00
744	FCTVA	38 000,00	35 000,00	35 000,00
74712	Participations Etat - Emplois d'avenir		15 000,00	15 000,00
74718	Participations Etat - Autres	60 000,00	0,00	0,00
7472	Participations régions	20 000,00	28 000,00	28 000,00
7473	Participations départements	19 000,00	50 600,00	50 600,00

747888	Autres	917 500,00	1 005 000,00	1 005 000,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	34 171,00	0,00	0,00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	90 208,00	95 000,00	95 000,00
7484	Dotation de recensement	14 000,00	0,00	0,00
74888	Autres attributions et participations		1 000 000,00	1 000 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>73 700,00</b>	<b>16 600,00</b>	<b>16 600,00</b>
752	Revenus des immeubles	38 100,00	15 000,00	15 000,00
75738	Autres		0,00	0,00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	25 000,00	0,00	0,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	10 600,00	1 600,00	1 600,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>12 732 216.87</b>	<b>12 250 981,00</b>	<b>12 250 981,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (c)</b>	<b>39 000.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>12 771 216.87</b>	<b>12 250 981,00</b>	<b>12 250 981,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>12 771 216.87</b>	<b>12 250 981,00</b>	<b>12 250 981,00</b>
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			<b>0,00</b>	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>516 831,87</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>12 767 812,87</b>



□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont estimés à 7 275 981 €** contre 7 365 000 € pour le BP 2023. Une baisse du FSRIF depuis 2023.

**a) Les taxes locales s'élèvent à 5 391 000 €**

Le produit attendu n'étant pas encore connu à l'élaboration du budget primitif. Il est reconduit avec une légère hausse de 1% .

Le coefficient correcteur reste de 1,44 appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation, L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

La commune peut à nouveau voter un taux de TH applicable aux résidences secondaires. Cela permet à la collectivité de collecter plus de 97 000 €.

**Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux départemental 17.18 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %**

**b) La prévision de l'attribution de Compensation (A.C.) s'élève à 625 000 euros** pour 2024. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

**c) La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) a été maintenue et évaluée à 137 000 €** pour 2024.

(en k€)	2020	2021	2022	2023	2024
AC	625	625	625	625	625
DSC	124	124	130	130	137

Parmi les autres recettes fiscales,

- La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité la TIFCE depuis 2023 soit un montant global de 160 K€. Quant aux droits de mutation, on a noté un net recul en 2023 du fait de la hausse des taux notamment dans le neuf. Entre 2022 et 2023 c'est -45%. Les autres recettes resteront stables.

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Simu CA 2023	2024
Contributions directes	3 960	4 116	4 336	4 466	5 314	5 391
Autres impôts locaux	12	9	10	10	12	10
Taxes sur les pylônes	19	20	20	20	22	22
Taxe électricité	60	59	62	63	157	160
FSRIF	419	514	514	514	529	530
Droits de mutation	356	377	462	489	353	400
A.C	620	625	625	625	625	625
D.S.C	122	124	130	130	137	137

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 3 872 600 € en 2024 contre 2 824 879 € en 2023**, soit en augmentation du fait du prochain versement de l'avance sur boni pour la traité de concession. Nous n'avons pas encore eu la notification pour la DGF d'où la reconduction du montant 2023. Les subventions de la CAF sont en progression du fait de l'octroi de bonus territoire dans le cadre de la CTG. Nous ne bénéficions plus de la participation de l'Etat pour l'application du tarif à 1€ de la tranche la plus faible pour la restauration scolaire soit une parte de 45 000 €.

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 214	1 235	1 255	1 270	1 288	1 290
Dotation de Solidarité Rurale	104	109	115	115	122	144
Dotation Nationale de Péréquation	143	158	187	187	220	210

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), s'élèvent à 1 065 800 € contre 910 300 € en 2023.** La fréquentation des services est en augmentation tant sur la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et la petite enfance d'où un impact budgétaire positif en 2024.

➤ **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75), s'élèvent à 16 600 €**

Ce chapitre regroupe les redevances payées par les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles. Nous n'avons pas inscrit la totalité à percevoir sur les concessionnaires, cela fera l'objet d'une décision modificative.

## **B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **12 767 812.87 €**

Les orientations politiques ont été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2024 lors du conseil municipal du 21 mars dernier. Elles se déclinent autour des thématiques liées à l'écologie, la cohésion sociale.

Pour rappel nos dépenses sont composées ainsi :

- ✓ Les contrats de maintenance ou les marchés de services qui sont indexés sur l'évolution prévue dans leurs contrats.
- ✓ Les charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...).
- ✓ Les charges de production des services publics, (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire, actions et événements culturels/sportifs/éducatifs, matériel et fournitures pour les écoles etc..).
- ✓ Les moyens généraux des services, (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...).
- ✓ Les indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus.
- ✓ Les subventions aux associations (sportives/culturelles/loisirs/écoles.
- ✓ les charges financières et reversements de fiscalité.

Le budget de fonctionnement dépenses reste stable par rapport à 2023. Les investissements programmés sur 2024 seront financés pour partie par la vente des biens ; les subventions attendues.

Grâce à une gestion rigoureuse depuis de nombreuses années, la Ville peut continuer à développer ses actions en direction de sa population et à apporter tous les services nécessaires.

De plus, les élus s'attachent à mettre en œuvre leur politique ambitieuse en allant toujours rechercher des partenariats comme avec la CAF avec laquelle nous sommes engagés dans le développement du lien social. Le travail en transversalité avec les services de la Ville assure une optimisation des coûts en développant les services rendus à la population. La mutualisation de certains besoins avec la communauté d'agglomération du Valparisis, comme la mutualisation de recherche de subventions, du service marchés

publics, le secteur de la sécurité avec l'implantation des caméras et la PMM, est un outil important pour la bonne mise en œuvre des actions de la ville.

Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 868 565,00</b>	<b>3 699 775,00</b>	<b>3 699 775,00</b>
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	1 126 120,00	979 886,00	979 886,00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	46 110,00	47 000,00	47 000,00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	190 000,00	160 000,00	160 000,00
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	28 100,00	30 000,00	30 000,00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	4 049,00	19 108,00	19 108,00
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	68 614,00	65 341,00	65 341,00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	37 400,00	41 800,00	41 800,00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	60 900,00	84 424,00	84 424,00
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	21 000,00	15 000,00	15 000,00
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	17 500,00	22 400,00	22 400,00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	17 560,00	15 074,00	15 074,00
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	15 000,00	16 500,00	16 500,00
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	32 070,00	33 300,00	33 300,00
611	Contrats de prestations de services	166 000,00	100 000,00	100 000,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	61 413,00	61 413,00
61351	Locations matériel roulant		44 000,00	44 000,00
61358	Autres locations mobilières	133 765,00	93 000,00	93 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 400,00	2 624,00	2 624,00
61521	Entretien et réparations sur terrains	25 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	140 000,00	156 800,00	156 800,00
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	5 904,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations sur voiries	162 500,00	188 000,00	188 000,00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	57 600,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	18 500,00	22 000,00	22 000,00
6156	Maintenance	341 100,00	303 631,00	303 631,00
6161	Primes d'assurances multirisques	40 000,00	48 000,00	48 000,00

617	Etudes et recherches	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 715,00	11 995,00	11 995,00
6184	Versements à des organismes de formation	28 050,00	44 000,00	44 000,00
6188	Autres frais divers	557 868,00	569 808,00	569 808,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		10 000,00	10 000,00
62268	Autres honoraires, conseils..	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	40 000,00	40 000,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	19 900,00	22 485,00	22 485,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	76 600,00	119 850,00	119 850,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	58 100,00	28 113,00	28 113,00
6237	Publications		19 536,00	19 536,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	20,00	50,00	50,00
6247	Transports collectifs du personnel	43 000,00	45 500,00	45 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 590,00	2 500,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	54 700,00	48 000,00	48 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	50 000,00	50 000,00
63512	Taxes foncières	23 000,00	29 407,00	29 407,00
63513	Autres impôts locaux		80,00	80,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	200,00	200,00
6358	Autres droits		2 700,00	2 700,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 000,00	1 750,00	1 750,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 487 934,00</b>	<b>6 851 668,40</b>	<b>6 851 668,40</b>
6216	Personnel affecté par le GFF de rattachement	35 000,00	40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 561,00	15 000,00	15 000,00
6331	Versement mobilité	69 085,00	80 426,15	80 426,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 740,00	21 074,00	21 074,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	58 682,00	68 922,64	68 922,64
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 678 251,00	1 809 759,00	1 809 759,00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	94 584,00	114 116,00	114 116,00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	570 846,00	581 759,00	581 759,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	1 456 135,00	1 317 037,00	1 317 037,00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	408 261,00	930 109,61	930 109,61
64168	Autres emplois aidés	273 574,00	172 682,00	172 682,00
6417	Rémunérations des apprentis		5 500,00	5 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	827 851,00	762 995,00	762 995,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	619 698,00	620 303,00	620 303,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	83 166,00	69 536,00	69 536,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	186 065,00	166 343,00	166 343,00

6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	51 090,00	59 649,00	59 649,00
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	37 345,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes		2 785,00	2 785,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	7 000,00	7 000,00
6488	Autres		6 672,00	6 672,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>461 000,00</b>	<b>489 000,00</b>	<b>489 000,00</b>
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes		28 000,00	28 000,00
739221	FNGIR	461 000,00	461 000,00	461 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>633 606,00</b>	<b>669 833,23</b>	<b>669 833,23</b>
65311	Indemnités de fonction (élus)	109 000,00	121 430,00	121 430,00
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	2 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	5 600,00	6 740,00	6 740,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)		9 224,00	9 224,00
65315	Formation (élus)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes		0,00	0,00
6553	Service d'incendie	116 000,00	120 000,00	120 000,00
657363	Subventions de fonctionnement CCAS/CIAS		257 375,23	257 375,23
657381	Subventions de fonctionnement aux autres éta publics locaux	260 000,00	0,00	0,00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	96 506,00	94 564,00	94 564,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	34 500,00	40 500,00	40 500,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	<b>11 451 105,00</b>	<b>11 710 276,63</b>	<b>11 710 276,63</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>110 100,00</b>	<b>131 536,24</b>	<b>131 536,24</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	130 000,00	130 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	32 600,00	30 049,04	30 049,04
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-36 500,00	-34 512,80	-34 512,80
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 000,00	6 000,00	6 000,00
6688	Autres charges financières	2 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	6 000,00	6 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciations (d)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>11 591 205,00</b>	<b>11 867 812,87</b>	<b>11 867 812,87</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>800 011,87</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>380 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	380 000,00	400 000,00	400 000,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b>	<b>1 180 011,87</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>

<b>D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 180 011,87</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>12 771 216,87</b>	<b>12 767 812,87</b>	<b>12 767 812,87</b>

**Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 699 775 contre 3 868 565 € au BP 2023.**

Une diminution de – 4.6 % sur les charges à caractère général s'explique par la baisse des consommations d'électricité, certains contrats de maintenance renouvelés. La maîtrise des dépenses passent par une gestion rigoureuse.

Dans le cadre du dispositif 100% EAC mis en place par la ville, les classes de CM1 et CM2 des trois écoles s'initient depuis l'année dernière à de nouvelles formes d'art avec "l'Impro ou Dico" qui allie créations artistiques et apprentissage de la langue française. Ce projet artistique est une belle collaboration avec les enseignants des écoles . Un concert en mai présentera les œuvres réalisées par les enfants.

Le service culturel propose un panel de spectacles, concerts et animations tout au long de l'année, et accompagne les associations qui proposent des événements culturels.

Elaboration du nouveau PEDT avec les actions à décliner sur tout le secteur éducatif poue lequel la ville est accompagnée par l'association « Les FRANCAS ».

Reconduction du séjour hiver ainsi qu'un séjour été et un mini séjour. La ville ayant obtenu le label « Terre de jeux 2024 » ; elle propose aux élèves élémentaires un programme sur le thème des jeux olympiques tout au long de l'année dont la journée en mai avec le passage de la caravane du CROS 2024 dédiée aux JO (ateliers, initiation gestes 1ers secours, mini musée sur l'histoire de l'olympisme, témoignages d'athlètes de hauts niveaux), la semaine olympique en avril, des sorties à des compétitions de sélections en mars ou aux JO paralympiques fin août.

La Ville, a pu diminuer les prestations externalisées en 2023 qui se répercutent en année pleine comme l'entretien des espaces verts des complexes sportifs effectué par nos gardiens.

La Ville a renouvelé les conventions pour la recherche de subventions, l'aide à l'élaboration et la passation des marchés publics etc...

Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire la santé pilotée par la nouvelle adjointe, qui assure le suivi du nouveau pôle de santé, proposera des actions ponctuant l'année en direction de la prévention . 2 bus médicaux seront mis à disposition sur rendez-vous pour la prévention des cancers de la peau en un chek up.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 6 851 668.40 €.** Soit une progression de 2.39% par rapport au réalisé 2023 qui s'élève à 6 687 359.48 €. estimée suivant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les nouvelles dispositions statutaires pour certaines catégories et l'écart entre les entrées et les sorties. Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire

prévisionnel de 154 en ETP d'emplois permanents et non permanents. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 57.73 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre 58.01 % en 2023.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 669 833.23 €**

Le chapitre 65 regroupe entre autres les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. Pour rappel une enveloppe de 10 000 € a été déterminée dans le règlement intérieur pour la formation des élus adopté en conseil municipal du 07 juillet 2020.

L'axe solidarité se retranscrit pour partie dans le chapitre 65 avec la subvention d'équilibre versée au CCAS pour 257 375.23 €.

Sont également inscrites les participations obligatoires à certains organismes comme le SDIS pour 120 000 € qui subit également l'inflation depuis l'année dernière.

Des subventions aux associations ou établissements sont attribuées selon la liste ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2024</b>
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	
LES BISOUDOUX	<b>858€</b>
ACPG/CATM/TOE	<b>300€</b>
ASSOCIATION DES FAMILLES	<b>1500€</b>
Les AMIS DE BESSANCOURT	<b>300€</b>
APE/ ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES / ST EXUPERY	<b>400€</b>
FCPE / LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES	<b>1200€</b>
ASSOCIATION LES JARDINS COURTOIS	<b>200€</b>
DANSE A DEUX	<b>250€</b>
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU VAL D'OISE	<b>150€</b>
<b>ASSOCIATIONS EN DIRECTION DU PERSONNEL COMMUNAL</b>	

ASSOCIATION DU PERSONNEL	5 000 €
SYNDICAT DES AGENTS TERRITORIAUX DE BESSANCOURT	1 100 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 250 €
AS COLLEGE MAUBUISSON (Séjour APPN)	900 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
BASKET FREPILLON MERIEL MERY	1 500 €
CC TAVERNY ATHLETISME	800 €
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	3 000 €
FB2M HANDBALL	5 000 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	300 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (challenge Clément Lebras)	3 800 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	1 000 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
STUDIO'FIT	4 500 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 500 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	2 000 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	1 200 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	1 000 €
<b>ASSOCIATIONS SECTEUR EDUCATIF</b>	
OCCE ECOLE PRIMAIRE LAMARTINE	13 504 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEI	13 504 €
OCCE ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY	5 384 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE ST EXUPERY	9 754 €
ASSOCIATION DES PARENTS INDEPENDANTS BESSANCOURT	400 €
<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CCAS</b>	<b>257 375.23 €</b>

- **Les charges financières (chapitre 66) représentent 131 526.34 €**
- **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 489 000 €, et comprennent le FNGIR et une enveloppe pour d'éventuels reversements de fiscalité**
- **Les opérations d'ordre comprennent :**
  - 042 : la dotation aux amortissements pour 400 000 euros, à noter que c'est une provision car selon la nouvelle nomenclature M57 les amortissements sont comptabilisés au prorata temporis.
  - 023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 500 000 €

➤ **Dotations aux provisions pour dépréciations (chapitre 68) représentent 20 000 €** Etalement sur 5 années depuis 2022 de la provision pour risques sur les débiteurs

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **5 088 504.99 €**

En section d'investissement certaines dépenses seront votées par opération.

### A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **5 088 504.99 euros** suivant le détail par chapitre et article ci-dessous :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>				
<b>Chap/ art</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Proposition nouvelle</b>	<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 096 855,54</b>	<b>621 450,00</b>	<b>621 450,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	40 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	924 017,79	212 500,00	212 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	771 487,75	121 000,00	121 000,00
13362	Fonds équip. amort. - Dotation soutien à l'investissement local	254 000,00	287 950,00	287 950,00
13461	Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	7 350,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable		0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>578 903,20</b>	<b>700 000,00</b>	<b>700 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	578 903,20	700 000,00	700 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 575 758,74</b>	<b>1 321 450,00</b>	<b>1 321 450,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>619 266,81</b>	<b>294 533,20</b>	<b>294 533,20</b>
10222	FCTVA	394 016,81	164 533,20	164 533,20
10226	Taxe d'aménagement	225 250,00	130 000,00	130 000,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>740 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 359 266,81</b>	<b>1 454 533,20</b>	<b>1 454 533,20</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 935 025,55</b>	<b>2 775 983,20</b>	<b>2 775 983,20</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>800 011,87</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>380 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>

2802	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	9 500,00	4 000,00	4 000,00
28031	Amort. frais d'études	88 000,00	87 000,00	87 000,00
28041412	Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	1 100,00	2 000,00	2 000,00
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	14 000,00	15 000,00	15 000,00
28121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	800,00	500,00	500,00
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	36 000,00	34 000,00	34 000,00
28152	Amort. installations de voirie	26 000,00	35 000,00	35 000,00
281531	Reseaux d adduction d eau	2 100,00	2 000,00	2 000,00
281534	Amort. réseaux d'électrification	2 500,00	2 500,00	2 500,00
281568	Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	21 000,00	18 000,00	18 000,00
281828	Amort. autres matériels de transport	29 000,00	28 000,00	28 000,00
281838	Amort. autre matériel informatique	50 000,00	50 000,00	50 000,00
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire		1 000,00	1 000,00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	41 000,00	44 000,00
28188	Amort. autres	60 000,00	77 000,00	77 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 180 011,87</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 180 011,87</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>5 115 037,42</b>	<b>3 675 983,20</b>	<b>3 675 983,20</b>
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF 2022</b>		<b>30 686.38</b>		

<b>RESTES A REALISER 2023</b>	<b>1 412 521,79</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 088 504,99</b>

⇒ Des recettes réelles pour 2 775 983.20 euros

➤ Chapitre 10 les dotations 294 533.20 euros

Le résultat du compte administratif 2023 avec le solde positif des restes à réaliser étant excédentaire en investissement il n'y a pas lieu d'inscrire des crédits au 1068. Le FCTVA est en

baisse car correspondant aux dépenses du CA 2022. La taxe d'aménagement sera un peu moins importante car nous avons perçu en 2023 la 1ère partie de la TA pour les parking dans le cadre de la requalification des Brosses et Malais. La seconde partie sera versée en 2025.

➤ **Chapitre 13 subventions pour lequel sont inscrits 621 450 €**

**1322 : Région**

Subvention contrat d'Aménagement Régional pour la renaturation du Centre bourg : 212 500 €.

**1323 : Département**

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la renaturation du centre bourg : 121 000 €

**13362 : Dotation soutien à l'investissement local**

Subvention opération désartificialisation des sols et rénovation thermique de l'hôte de Ville : 287 950 €

➤ **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 700 000 €**

La baisse des taux s'amorce progressivement et devrait être plus marquée au 2<sup>ème</sup> semestre. La Ville peut bénéficier de taux bonifiés via la BEI ou indexés sur le livret A ce qui est plus avantageux. Le recours à l'emprunt reste très modéré puisqu'il est d'un peu plus de 20 % par rapport aux dépenses d'équipement. Il sera révisé suivant d'autres subventions à venir. Il restera en finalité dans le taux fixé au ROB soit 15%.

➤ **Chapitre 024 les produits des cessions d'immobilisations pour 1 160 000 € pour la vente du terrain rue des Courgents, maison Keller, boulangerie, terrain au niveau de Maubuisson**

⇒ **Des recettes d'ordre pour 900 000 euros :**

- **Les dotations aux amortissements pour 400 000 €**
- **Le virement de la section de fonctionnement pour 500 000 €**

**B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'établissent à **5 088 504.99 euros**

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

<b>VOTE DU BUDGET</b>				
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>				
<b>Chap/ art</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Proposition nouvelle</b>	<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>139 982,39</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
2031	Frais d'études	117 906,39	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions et droits similaires	22 076,00	15 000,00	15 000,00

<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 556 540,31</b>	<b>1 190 700,00</b>	<b>1 190 700,00</b>
2111	Terrains nus	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2112	Terrains de voirie		10 000,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	308 640,00	355 000,00	355 000,00
21311	Constructions bâtiments administratifs		20 000,00	20 000,00
21312	Constructions bâtiments scolaires	280 000,00	90 000,00	90 000,00
21318	Constructions autres bâtiments publics	298 672,60	268 000,00	268 000,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	20 000,00	20 000,00
21532	Reseaux d assainissement	11 000,00	10 000,00	10 000,00
21534	Réseaux d'électrification	32 813,92	20 000,00	20 000,00
21538	Autres réseaux	27 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		100 000,00	100 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		5 000,00	5 000,00
21828	Autres matériels de transport	51 264,00	70 000,00	70 000,00
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	53 700,00	53 700,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		42 000,00	42 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	78 973,06	35 000,00	35 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	328 175,73	52 000,00	52 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Opération d'équipement n° 1004 Equipement polyvalent	1 633 254,29	35 000,00	35 000,00
	Opération d'équipement n° 1005	3 751,61	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1011 Centre Bourg	2 219 072,00	1 943 000,00	1 943 000,00
	Opération d'équipement n° 1012	116 123,20	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 673 723,80</b>	<b>3 233 700,00</b>	<b>3 233 700,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>470 000,00</b>	<b>498 000,00</b>	<b>498 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	470 000,00	495 000,00	495 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 000,00	3 000,00
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>472 000,00</b>	<b>498 000,00</b>	<b>498 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 145 723,80</b>	<b>3 731 700,00</b>	<b>3 731 700,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>5 145 723,80</b>	<b>3 731 700,00</b>	<b>3 731 700,00</b>
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				

**RESTES A REALISER 2023**

**729 929,96**

	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>626 875,03</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 088 504,99</b>

+

**Détail répartition par chapitres hors opérations :**

- **Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les modifications de PLU, les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 65 000 €
- **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour un montant de 1 190 700 €
  - 2111 : 30 000 €**
    - Acquisition de terrains dans le cadre de la convention SAFER
  - 2128 : 355 000 €**
    - Création de jardins familiaux 1<sup>ère</sup> tranche 200 000 €
    - Création d'un pum track (subvention demandée dans le cadre des 5000 équipements sportifs pour les JO2024) 110 000 €
    - Renouvellement jeux 45 000 €
  - 21312 : 90 000 €**
    - Travaux dans les écoles
  - 21318 : 268 000 €**
    - Remise en peinture gymnase St Exupéry
    - Remplacement chalet association de pétanque
    - Provision travaux divers bâtiments
    - Installation candélabre solaire complexe Les Marboulus
    - Eclairage terrains de tennis
  - 21828 : 70 000 €**
    - Conformément au code de l'environnement renouvellement progressif de la flotte du CTM par des véhicules à faible émission de CO2 et acquisition d'un véhicule plateau pour le service des sports suite à la reprise en régie de la tonte.

**21838 : 53 700 €**

- L'acquisition de matériel informatique pour les services

**21841 : 42 000 €**

- Acquisition de mobilier scolaire suivant ouverture de classe et fin renouvellement chaises restaurant scolaire St Exupéry

**21848 : 35 000 €**

- L'acquisition de mobilier pour les autres services

**2188 : 52 000 €**

- L'acquisition de matériel dont :  
CTM : renouvellement matériel ESV  
Fab LAB : machines  
Service culturel : matériel son et lumière

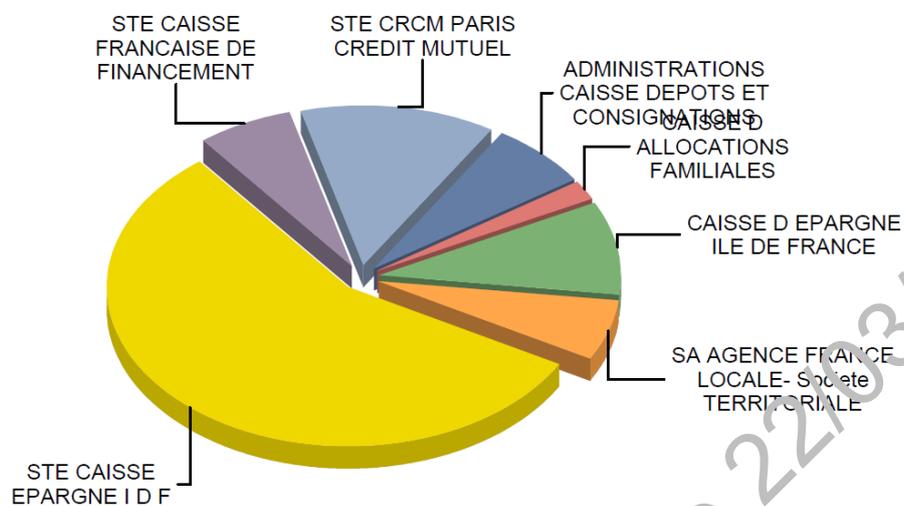
**Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette et le remboursement de cautions pour 498 000 €**

## **C/ LA DETTE ET LA CAF**

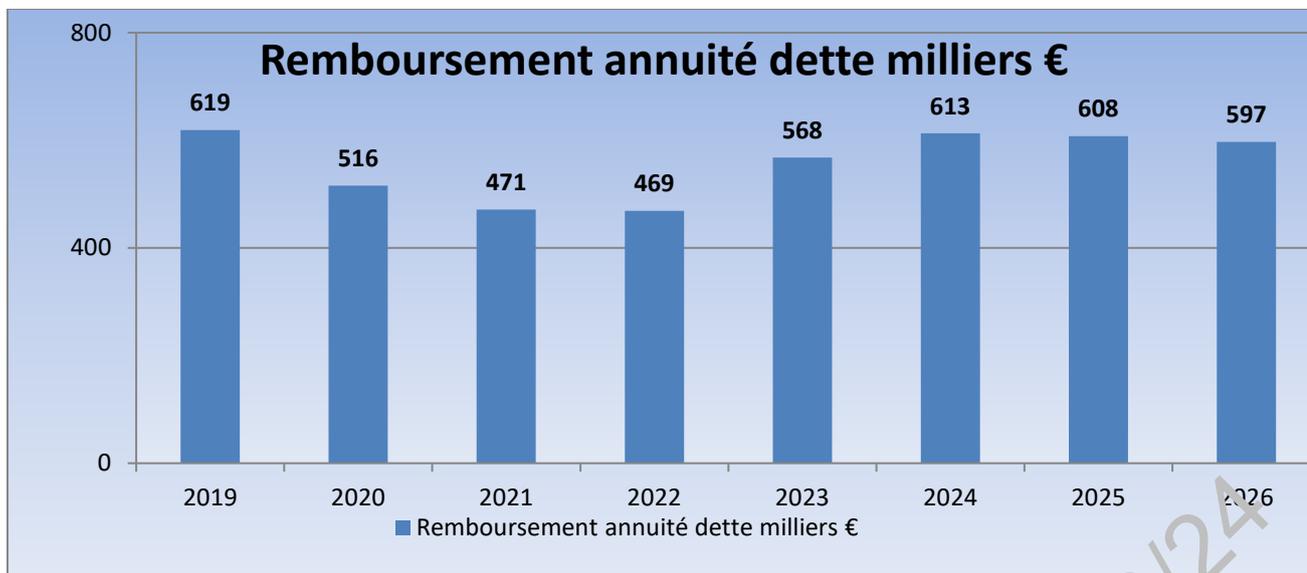
### C.1La Dette

La structure de la dette est composée de taux fixes et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

## Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2024



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 478,28 €	6,6%
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	2,0%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	9,5%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	37 887,56 €	6,2%
STE CAISSE EPARGNE I D F	345 608,75 €	56,4%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	38 251,92 €	6,2%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	13,1%
Total :	613 125,55 €	100,0%



Au 01/01/2024, l'encours de dette d'un montant de 5.3 M€ est constitué de 14 emprunts à taux fixes dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté auprès de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Les conditions financières ont été impactées par la situation macroéconomique européenne et française d'où leurs dégradations au dernier trimestre avec un relèvement des taux d'emprunts.

La situation bancaire reste instable mais on constate au 1<sup>er</sup> trimestre une légère baisse des taux d'intérêts qui devrait s'accroître lors du second semestre 2024.

Le recours à l'emprunt reste modéré et ne dépassera pas 15% des investissements programmés cette année.

### C.2 L'épargne et la CAF

L'épargne qui a accusé une dégradation depuis 2022 va débiter sa remontée dès 2024. En effet, pour toutes les collectivités, les dépenses de fonctionnement ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses a été particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de + 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales. De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne.

2021	2022	2023	2024	EPARGNE
(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	
1 477	1 188	20	383	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement + Transferts de charges (en ordre) - Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts
1 381	93	-90	253	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts

La CAF mécaniquement est également dégradée mais amorce une hausse après une année 2022 compliquée en cause les éléments précisés pour l'épargne

2021	2022	2023	2024	AUTOFINANCEMENT

(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)		
1 404	113	1 014	900	Capacité d'autofinancement = CAF
1 033	-297	560	405	CAF nette du remboursement en capital des emprunts

## 2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

### Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 57.01% des charges réelles de fonctionnement en 2024 contre 58.01 % en 2023.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la Ville prévoit pour 2024 une progression de +2.39% sur le budget.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2024, le GVT est estimé à 7 000 € ;
- Inscription augmentation point d'indice de 5 points soit + 63 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 1.7 % soit 7 000 €
- Revalorisation des IFSE des agents de catégorie C soit + 16 000 € ;
- En 2024 il y aura une enveloppe d'heures supplémentaires versées pour les élections européennes + 10 000 €
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire santé solidaire et responsable. Dans le cadre de sa politique sociale la ville, depuis de nombreuses années, participe selon le traitement brut jusqu'à 15 €.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2023 sont au nombre de 5. Parmi ces départs, 3 concernent des agents en maladie longue durée qui étaient déjà remplacés ce qui impacte à la baisse la masse salariale et 2 non remplacés. Soit une économie de – 80 000 €
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents.

### **La politique de gestion des ressources humaines**

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, d'accompagner les évolutions des modes de travail (ex : l'hybridation : travailler avec des collègues en présentiel, en distanciel, des agents qui travaillent sur différents sites...), de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

Elle œuvre aussi pour prévenir les risques professionnels et favoriser les démarches de qualité de vie au travail, dans un objectif d'amélioration permanent des conditions de travail. Cela s'est traduit par la signature de 2 conventions avec le CIG pour :

- un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) accompagnant ainsi la collectivité sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail
- Un conseiller de prévention qui va assister la collectivité dans l'application des mesures dans la loi sur le bien-être.

## Données bilan social 2023

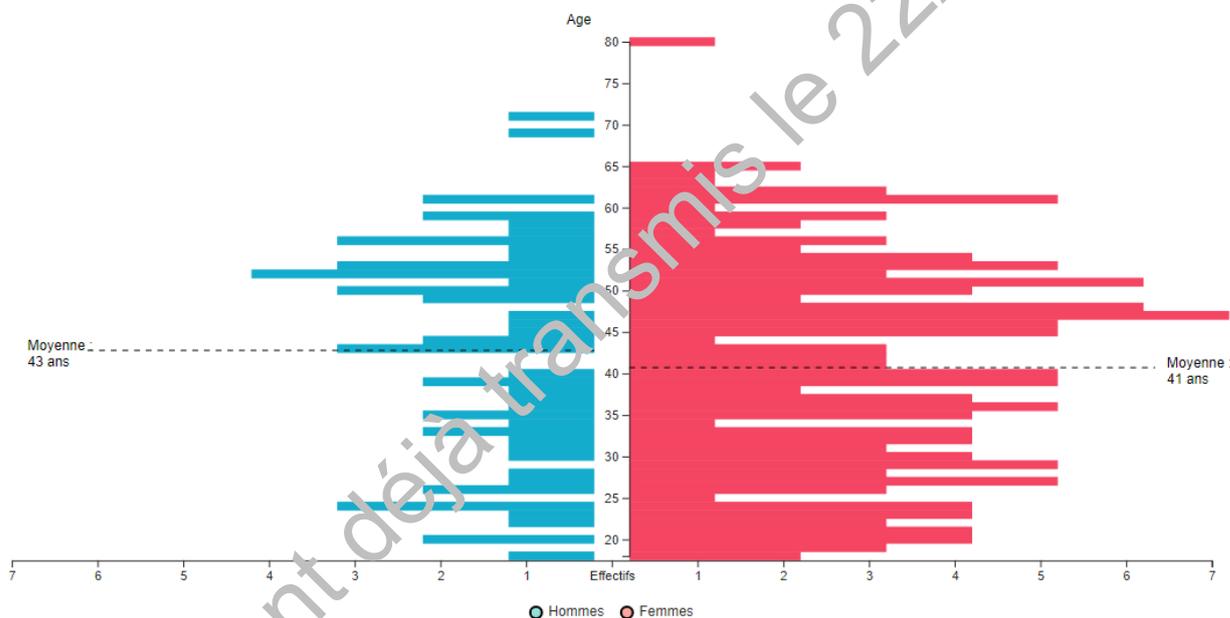
### Pyramide des âges

La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

Pour information, les agents de plus de 70 ans sont des intervenants rémunérés en 2023 pour la musique et activités dans les écoles.

Au 01 janvier 2024, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP est de : 154.31 contre 154.73 en 2023

Une stabilité des effectifs



L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 186 agents pour un nombre d'ETP de 154.31.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.

## Catégories Hiérarchiques



### Prospective départs à la retraite

L'anticipation des départs à la retraite permet d'amener de la diversité et de la dynamique dans la collectivité. Cela assure également à la collectivité d'intégrer des aptitudes et des compétences que la ville souhaite développer suivant ses besoins. C'est également un outil budgétaire pour évaluer les coûts de remplacement ou d'optimisation pour rester à coûts constants sur certains postes. L'accompagnement à la reconversion professionnelle dispensé depuis plusieurs années est une passerelle pour la continuité dans certains services.

### Tableau des rémunérations par profil

	Coût mensuel moyen 2023
Titulaire CNRACL	3670
Contractuel	3100
Parcours Emploi Compétences (PEC)	2137
Apprenti	1867

## Tableau des rémunérations par filière

<b>Filière (valeurs mensuelles)</b>	<b>Coût mensuel moyen 2023</b>
Filière police	4510
Filière administrative	3996
Filière médico-sociale	3707
Filière sportive	3271
Filière sociale	3102
Filière technique	3010
Filière animation	2726
Filière culturelle	1677

### **Conclusion :**

Ce projet de Budget Primitif 2024 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il est construit sur la base de grands principes :

- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels
- Conforter l'action sociale
- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
  - Renforcer les synergies et les coopérations avec la communauté d'agglomération du Val Parisis pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2024 de la Ville.